



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 27 Janvier 2011

Date de la convocation 19 Janvier 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Galerie des Arts NEBIAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard, LIEURAN CABRIERES : M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.SERT Jean-Marie, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENUEVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.SATGER Jean-Noël à Mme CAER Michèle, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain à M.BORE Jacques, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.BLANQUER Alain à M.BERNARD Jacques.		

Objet : ZAC de la Barthe – Constatation du déficit.

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que la réalisation des tranches 1 et 2 de la ZAC de la Barthe étant aujourd'hui achevée, il convient désormais de procéder aux opérations suivantes :

- Arrêter le montant du déficit à la somme de 1 620 065 € H.T:
- Refacturer au budget principal les terrains, propriété de la Communauté de Communes de Clermontais: 333 555€

Mandat Budget Général	Titre Budget BARTHE
2132 : 333 555	775 333 555

- Titrer la subvention d'équilibre mettant à niveau le stock : $1\,620\,065 - 333\,555 = 1\,286\,510$ € H.T

Mandat Budget Général	Titre Budget BARTHE
6748 : 1 286 510	7552 : 1 286 510

- Transférer la subvention d'équilibre sur les charges à répartir au niveau du budget général :

Proposition d'étaler l'apurement du déficit sur 5 ans, soit 257 302 € H.T par an

Mandat	Titre
4818 : 1 286 510	797 : 1 286 510

- Mettre à niveau les stocks au niveau du Budget Annexe ZAC de la Barthe

Mandat	Titres
- 60315 : 1 286 510	- 335.. : 1 286 510

Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission des finances réunie le 19 Janvier 2011.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les opérations relatives à la ZAC de la Barthe, telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 04 Février 2011